



FLASH - JOUR DE CARENCE

DIRECTION ET GOUVERNEMENT

RACKETTENT LES CHEMINOTS MALADES !

Le projet de Loi de Finances pour 2018 a fait l'objet d'un amendement d'une députée LREM visant à instaurer un jour de carence pour les cheminots en arrêt de travail pour maladie.

Cet amendement a été adopté !

La loi prévoit désormais que les cheminots malades se verront retirer une journée de salaire (sauf exceptions prévues par la loi).

La Fédération CGT des Cheminots attend de la direction qu'elle renonce à cette mesure cynique !

L'instauration d'un jour de carence chez les cheminots atteste du niveau de cynisme de la majorité parlementaire et de ses soutiens, qui considèrent que les salariés sont « fainéants » et les médecins incapables de discernement médical.

Cette mesure régressive est :

- ✓ **Inefficace** : une récente étude de l'INSEE démontre que la mise en place d'une journée de carence pour maladie dans la fonction publique en 2012 (supprimée en 2014 et réintroduite dans la Loi de Finances pour 2018), a eu pour effet de diminuer les absences courtes, mais d'augmenter celles d'une semaine à trois mois.
- ✓ **Contraire** au rôle de la Sécurité Sociale qui est de répondre aux besoins des populations et « *d'assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail* ».
- ✓ **Cynique** car elle s'inscrit dans un contexte où 36 % de la population renoncent déjà à un ou plusieurs soins de santé du fait de la remise en cause de la Sécurité Sociale.
- ✓ **Injuste** car elle s'ajoute à une politique salariale désastreuse dans l'entreprise.
- ✓ **Douloureuse** pour les cheminots car la retenue d'une journée de salaire pèse sur les revenus du foyer des cheminots. Si l'actuelle Ministre des Armées était restée au sein de la SNCF avec ses quelques 52 000€ mensuels, elle aurait subi en cas de maladie, une retenue qui équivaut à un SMIC !
- ✓ **Dangereuse** car elle incite le cheminot à ne pas respecter un arrêt de travail prescrit par son médecin traitant, à prendre son poste dans un état de santé qui ne lui permet pas de le faire et le soumet ainsi à des injonctions contradictoires entre amputer le revenu de son foyer et compromettre sa sécurité et celle des autres...

Pour la CGT, il serait donc irresponsable, y compris pour la direction de l'entreprise, de mettre en place un tel système !

La Fédération CGT des Cheminots exige de la direction qu'elle renonce à mettre en œuvre cette mesure.

Pour l'heure, la direction se contente d'accepter de renoncer à la retenue du quart de solde pour maladie prévue dans le Statut.

**LA SNCF, LE RÉGIME SPÉCIAL DES CHEMINOTS,
CERTAINS VEULENT LES DESCENDRE,
LA CGT LES DÉFEND !**

**RENDEZ-VOUS LE 08 FÉVRIER 2018 À PARIS
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE À 13H00
POUR LA MANIFESTATION NATIONALE DES CHEMINOTS**

